



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement

Question écrite n° 50679

Texte de la question

M. Jean Dionis du Séjour attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur les difficultés comptables liées à la gestion des cantines scolaires. La gestion des cantines scolaires est dans la majorité des cas confiée aux municipalités qui détachent pour ce service aussi bien les locaux que le personnel nécessaire. Elles financent également la majeure partie du coût des repas. La quote-part restant à la charge des familles dépend des revenus du foyer mais reste largement inférieure au coût réel du repas. Néanmoins, de plus en plus nombreuses sont les familles qui omettent d'acquitter le prix de repas de leurs enfants. Cela met en difficulté les municipalités qui n'ont pas de moyens nécessaires pour palier l'absence de participation des familles. Une des solutions préconisées consisterait à faire en sorte que les caisses d'allocations familiales et les conseils généraux versent directement aux gérants des cantines une part des allocations familiales destinées aux enfants. Par conséquent, il lui demande si une modification de la législation dans ce domaine est prévue et quelles sont les solutions qu'elle préconise aux municipalités qui rencontrent ce type de problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50679

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8805